

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF440

présenté par

M. Allisio, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, Mme Ménaché, M. Christian Girard,
M. Gonzalez, M. Fouquart, M. Dessigny, M. Boulogne et M. Salmon

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	1 580 740
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	1 580 740	0
TOTAUX	1 580 740	1 580 740
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Fond interministériel de prévention de la délinquance constitue un soutien essentiel aux efforts consentis par les collectivités territoriales pour assurer la sécurité de nos concitoyens et, bien souvent pour palier les insuffisances de l'État.

Ainsi, l'action 10 (FIPD) stagne cette année, ce qui est évidemment insuffisant pour faire face à l'explosion de la délinquance et de la criminalité que connaissent nombre de communes, qui pour beaucoup ne peuvent y faire face seules. En effet, pour la plupart des communes rurales ou de taille moyenne, les coûts que constituent par exemple le recrutement et l'équipement de gardes-

champêtres ou de policiers municipaux sont impossibles à supporter. Le soutien de l'État est donc indispensable.

En ce sens, cet amendement propose d'abonder l'action 10 « Fonds interministériel de prévention de la délinquance » du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » d'1 580 740 euros en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, et pour des raisons de recevabilité financière de diminuer du même montant les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 04 « Pilotage territorial des politiques gouvernementales » du programme 354 « Administration territoriale de l'État ».